

DEC150056DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MESNARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3689, intitulée Centre d'études d'agents Pathogènes et Biotechnologies pour la Santé ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FRE3689, intitulée *Centre d'études d'agents Pathogènes et Biotechnologies pour la Santé*, dont le directeur est M. Jean-Michel MESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre DIAMANTE, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DIAMANTE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Martine MICHAUD, Gestionnaire Financière ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité

Jean-Michel MESNARD